

- 01-** Les différentes réformes territoriales comme les attaques contre le statut de la Fonction Publique ont contribué à mettre à mal un service public impartial et de qualité, garant de l'intérêt général et de l'égalité de traitement entre toutes et tous.
- 02-** Pourtant, il est indispensable de maintenir ce statut et la qualification des personnels.
- 03-** La Fonction Publique doit permettre à tous les agent-es, quel que soit l'origine sociale, le genre, le niveau de formation scolaire ou universitaire, la situation physique, de pouvoir développer une carrière au sein de leur administration de recrutement. La Fonction Publique doit retrouver son rôle de promotion et d'ascenseur social et ne doit laisser aucune place à la discrimination.
- 04-** La Fonction Publique est, et doit demeurer, une Fonction Publique de carrière.
- 05-** Ceci est particulièrement vrai en temps de crise en ce qui concerne le domaine de la protection des consommateurs et consommatrices.
- 06-** Les agent-es de la DGCCRF et du SCL, comme celles et ceux en charge de toutes missions de service public, doivent donc continuer de bénéficier des droits et garanties attachés à l'exercice de leurs missions. Au niveau DGCCRF et SCL cela doit conduire concernant :

### Défense et évolution des carrières

- 08-** Solidaraires CCRF & SCL revendique :
- 08A-** → la réaffirmation de la gestion dans un cadre statutaire et non pas dans un cadre contractuel,
  - 08B-** → une revalorisation de toutes les carrières C, B et A, sur des bases radicalement différentes de celles prônées par la Fonction Publique, et notamment une accélération de la cadence d'avancement d'échelon pour les agent-es en début de carrière,
  - 08C-** → un système de rémunération non lié à des logiques d'objectifs ou de performance individuelle,
  - 08D-** → l'abandon de toute modulation des traitements et du RIFSEEP (Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), synonyme d'opacité et d'injustice, voire de discrimination,
  - 08E-** → la stricte linéarité de carrière pour tous les agent-es,
  - 08F-** → que les promotions au choix inter-catégorielles se fassent sur place et sans condition.
- 09-** Solidaraires CCRF & SCL rejette la notion de mérite individuel et le classement discrétionnaire et obscur des agent-es par la hiérarchie.

### Gestion des personnels

- 10-** Les Commissions Administratives Paritaires (CAP) nationales doivent redevenir le lieu de gestion des personnels pour toutes les questions individuelles qui les concernent : mutations, promotions, recours, discipline,... De plus, les avis qui sont émis dans les CAP doivent être suivis.

**11-** Tous les actes de gestion des agent-es, quel que soit la structure d'affectation, doivent demeurer nationaux et centralisés. Quant à la gestion de proximité, elle doit demeurer au sein même de la structure d'affectation des agent-es.

**12-** Solidaires CCRF & SCL dénonce aussi bien la mise en place des Secrétariats Généraux Communs que la décision du SCL de la suppression des postes de gestionnaires au niveau local ce qui entraîne des dysfonctionnements (commande, remboursement,...). Ces postes doivent être recréés pour plus d'efficacité !

**13-** Les règles de gestion appliquées doivent être claires et transparentes afin de ne laisser la place à aucune dérive ni à des pressions hiérarchiques locales.

**14-** Solidaires CCRF & SCL demande que des points soient attribués pour l'ancienneté de la demande maintenue de mutation.

**15-** L'administration doit accompagner et soutenir les agent-es dans leurs évolutions ou changements de carrière, et leur fournir toutes les informations nécessaires aux dispositions réglementaires et statutaires les concernant.

### **Recrutement et effectifs**

**16-** Les réductions drastiques d'effectifs depuis des années affaiblissent le service rendu et ne peuvent être une réponse à la crise et au déficit.

**17-** Au SCL et à la DGCCRF, comme ailleurs dans la Fonction Publique, les suppressions pluriannuelles d'emplois amputent les services de leur capacité d'enquêtes et d'analyses et les empêchent d'exercer pleinement leurs missions.

**18-** Tant à la DGCCRF qu'au SCL, il est donc indispensable de procéder, au vu des missions complexes et variées mais aussi des départs massifs à la retraite, à des recrutements importants de fonctionnaires visant non seulement à compenser les départs mais également à revenir à des effectifs nécessaires à l'exercice des missions dévolues.

**19-** Le recours, de plus en plus systématique, dans l'ensemble de la Fonction Publique à des contractuel·les ou à des vacataires n'est pas acceptable, ces statuts n'offrant qu'assujettissement, précarité et instabilité.

**20-** Ainsi, pour le SCL, l'absence de concours en filière biologie a conduit au recours de plus en plus fréquent à des contractuel·les pour pallier au manque d'effectif dans ce domaine.

**21-** Si le dispositif de recrutement des agent-es PACTE peut représenter un ascenseur social, Solidaires dénonce leurs conditions de titularisation et l'absence d'une instance les représentant pendant la durée de leur contrat.

**22-** Les velléités de concours commun dans la Fonction Publique ne peuvent être acceptées. Ainsi, compte tenu des particularités de nos missions, il est indispensable que soient maintenus de manière pérenne des concours spécifiques.

### **Carrières**

**23-** L'élaboration de Plans Ministériels de Qualifications (PMQ) ambitieux et conséquents doit être une priorité pour offrir à chaque agent-e un déroulement de carrière lui permettant d'obtenir, le plus rapidement possible, le meilleur parcours indiciaire, dans le cadre de réelles carrières

linéaires dont la mise en place est essentielle.

**24-** Cette linéarité, sans barrage, permettrait que les agent-es soient promu-es aux grades supérieurs dès qu'ils ou elles remplissent les conditions statutaires.

**25-** Pour les laboratoires, l'Unité de Direction doit étudier toutes les possibilités de promotion dans la mesure où l'organisation de concours sur une base annuelle se révèle impossible. Ceci pourrait se traduire, par exemple, par l'utilisation d'une partie du plan de qualification pour promouvoir les agent-es placés sur la liste complémentaire du concours interne précédent. Au SCL, l'absence de concours en biologie affecte les perspectives d'évolution de carrière des agent-es.

**26-** Pour ces raisons, Solidaires CCRF & SCL exige du SCL une solution qui permette aux agent-es (C, B et A) de pouvoir dérouler une carrière.

**27-** L'affectation d'agent-es du SCL sur des postes entièrement consacrés à des missions transversales non scientifiques risque de démotiver ces collègues tout en les enfermant dans une fonction. Pour Solidaires, si de tels postes doivent être occupés par des collègues scientifiques au regard de leurs connaissances du métier, il ne doit pas leur être imposé d'exercer de telles missions à temps plein.

**28-** Lorsqu'un-e agent-e arrive en fin de carrière, il est indispensable qu'il ou elle obtienne à minima le dernier échelon du grade terminal de son corps et que les promotions de fin de carrière (C en B et B en A) se multiplient. Les échelons terminaux doivent par ailleurs être revalorisés.

**29-** L'affectation d'agent-es du SCL sur des postes entièrement consacrés à des missions transversales non scientifiques risque de démotiver ces collègues tout en les enfermant dans une fonction. Pour Solidaires, si de tels postes doivent être occupés par des collègues scientifiques au regard de leurs connaissances du métier, il ne doit pas leur être imposé d'exercer de telles missions à temps plein.

**30-** Il est indispensable de revoir les grilles indiciaires notamment pour tenir compte du tassement de début de carrière et de la nécessité de perspectives d'évolution. Ainsi Solidaires CCRF & SCL revendique :

**30A-** ⇒ la revalorisation de toutes les grilles indiciaires à hauteur de 60 points d'indice,

**30B-** ⇒ un encadrement des rémunérations dans une échelle 1 à 5,

**30C-** ⇒ la prise en compte de la totalité des primes pour le calcul de la retraite,

**30D-** ⇒ la prise en compte lors des recrutements de l'ensemble des années d'activité dans le privé,

**30E-** ⇒ une refonte totale des grilles indiciaires avec création d'un grade unique dans chacune des catégories, permettant ainsi, une linéarité de carrière, une meilleure lisibilité, et de surcroît une simplification de la gestion par l'administration.

**30F-** ⇒ le maintien du concours interne spécial de C en B pour les filières CCRF et Laboratoires, ainsi que le maintien du concours interne spécial de B en A pour la filière CCRF, et la création d'un concours interne spécial pour la filière Laboratoires.

**30G-** ⇒ que suite à l'absence de recrutements en catégorie B depuis quelques années à la DGCCRF, des plans de qualification doivent être mis en place pour redonner des perspectives de carrière aux collègues C et B et les faire accéder aux catégories supérieures.

**31-** Dans l'attente de la satisfaction de notre demande de linéarité de carrière, Solidaires CCRF & SCL revendique la transformation de l'actuel emploi d'Inspecteur-trice Expert-e en un véritable grade de débouché pour les Inspecteur-trices ainsi que la création d'un grade de débouché pour les Ingénieur-es autres que celui de Directeur-trice de classe normale, comme cela existe à la Douane et de la DGFIP.

## **Affectations, mutations, fiche de poste**

**32-** Solidaires CCRF & SCL rejette les affectations et les mutations au profil qui ne serviront qu'à la mise en concurrence entre les agentes et les agents et à la division en codifiant les emplois occupés (nature des missions exercées, type de structure dans laquelle elles sont exercées), et ne pourront qu'aboutir à une cotation des postes avec rémunération « au mérite ».

**33-** Solidaires CCRF et SCL rappelle au demeurant que les fiches de postes sont généralement obsolètes dès leur parution, du fait de l'évolution permanente des attributions.

**34-** Les agentes et les agents de la DGCCRF et du SCL sont des fonctionnaires qui accomplissent des missions de service public. Elles, ils sont au service du public et travaillent pour le bien commun des citoyennes et des citoyens.